



# Réunion publique UGINE

7 juin 2022



## Ordre du jour

- . Qu'est ce que la fibre?
- . Point sur le déploiement
- . Comment avoir la fibre?

•01

Qu'est ce que la fibre?

# La fibre

- La fibre se base sur le réseau Fiber To The Home (FTTH), basé sur une Boucle Locale Optique Mutualisée
- Mise à disposition d'une continuité fibre optique du logement aux Point de Mutualisation (PM)
- Déploiement par Zone Arrière de PM (ZAPM) et non par commune
- Le déploiement de la fibre se fait sous l'autorité de l'Arcep qui définit le cadre technique, réglementaire et financier
  - Comité d'expert
  - Tarif réglementé et non discriminant
- Savoie Connectée est Opérateur d'Infrastructure (OI):
  - Engagement auprès de l'Arcep
  - Pas de commercialisation directe
  - Commercialisation par des Opérateurs Commerciaux (OC) tel que SFR, Orange, Bouygues Telecom, Free, ..., qui accèdent au PM ou Noeuds de Raccordement Optique (NRO) pour mettre en place leurs services fibre,

## Les usages de la fibre optique

La fibre vous offre le réseau de demain !

Les usages numériques quotidiens nécessitent de plus en plus de débit que les technologies ADSL (réseau cuivre) et satellite ne permettent plus de satisfaire.

Pour répondre aux attentes des particuliers, seule la technologie fibre optique couvre tous les besoins proportionnels à l'accroissement des usages.

Avec des **débits inégalés**, la **fibre optique** offre la possibilité aux différentes personnes d'un même foyer de faire des **usages simultanés sans contrainte** liée au partage des débits.

## Avantages de la fibre optique :

Surfez sur le net dans le plus grand confort

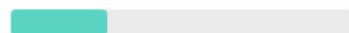
Profitez d'une qualité d'image TV inégalée

Accédez à de nouveaux usages... Le tout en simultané

Échangez et téléchargez des fichiers volumineux

Je télécharge 100 photos de vacances en :

Fibre optique 100 M



ADSL 20 M

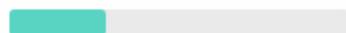


ADSL 8 M



Je télécharge 1 film HD perso en :

Fibre optique 100 M



ADSL 20 M

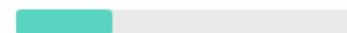


ADSL 8 M



J'envoie 5 Go de sauvegarde en :

Fibre optique 100 M



ADSL 20 M



ADSL 8 M



# Le réseau FTTH (1)

## 1 NŒUD DE RACCORDEMENT OPTIQUE (NRO)

Il abrite les équipements des opérateurs et concentrent les câbles de fibres optiques desservant les clients finaux. Il prend la forme d'un bâtiment maçonné

## 2 Sous-répartiteur Optique (SRO) ou POINT DE MUTUALISATION (PM)

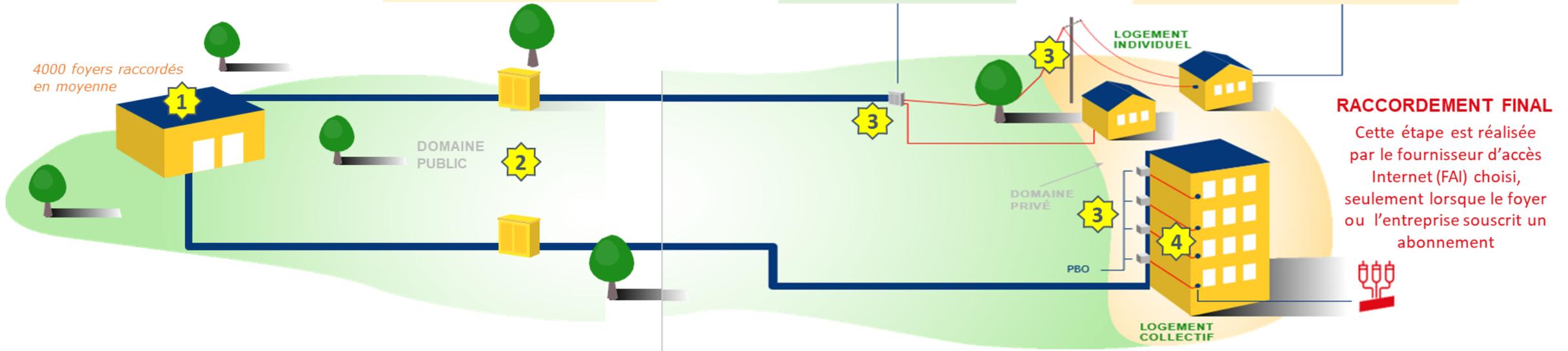
Ce point de concentration intermédiaire est installé dans une armoire de rue et abrite les équipements des opérateurs

## 3 POINT DE BRANCHEMENT OPTIQUE (PBO)

C'est le dernier maillon du réseau avant le branchement final chez l'abonné. Il est situé à proximité immédiate des sites à raccorder

## 4 LA PRISE TERMINALE OPTIQUE (PTO)

Installé à l'intérieur du logement, ce boîtier connecte l'abonné au réseau fibre, pour bénéficier des services très haut débit fournis par son opérateur fournisseur d'accès Internet. C'est l'équivalent d'une prise téléphonique pour le réseau ADSL



# Le réseau FTTH (2)



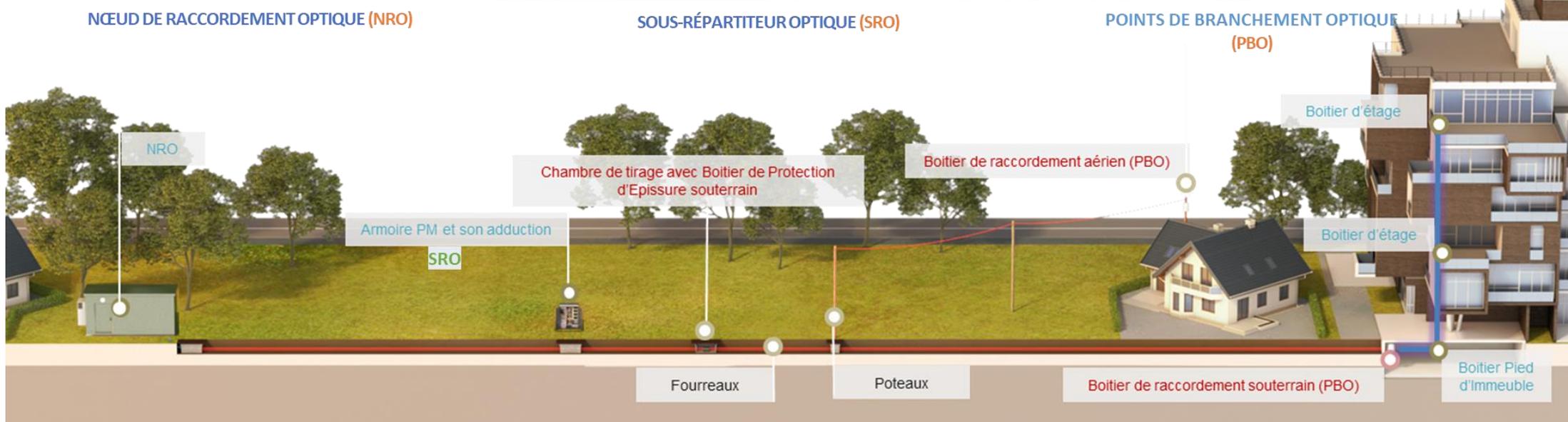
NŒUD DE RACCORDEMENT OPTIQUE (NRO)



SOUS-RÉPARTITEUR OPTIQUE (SRO)



POINTS DE BRANCHEMENT OPTIQUE (PBO)



# Les immeubles collectifs – convention immeuble

## La nécessité de signer une convention

Pour déployer le réseau de fibre optique dans les parties communes d'un immeuble ou d'un lotissement, un accord préalable est indispensable pour permettre à XpFibre d'équiper les résidences.

Cette autorisation est obtenue soit par un accord préalable du propriétaire soit, dans le cadre d'une copropriété, lors de l'Assemblée Générale, conformément à l'article 24-2 de Loi n° 65-557 du 10 juillet 1965, pour un vote à la majorité des voix exprimées des copropriétaires présents et représentés.

Et depuis octobre 2016 (Loi pour une république numérique, art.74), le Syndicat des Copropriétaires ne peut plus s'opposer au raccordement de la résidence dès lors qu'au moins un des occupants en fait la demande. La résolution est donc adoptée au 1er vote favorable d'un copropriétaire.

XpFibre propose d'équiper, à ses frais, l'habitat collectif en Fibre optique FTTH, sous réserve de l'autorisation des copropriétaires ou du propriétaire bailleur

## Le déploiement de la fibre optique pour les logements collectifs de 4 logements ou plus

Il est important d'inscrire les co-propriétés dont vous avez la gestion dans une démarche de conventionnement afin qu'elles soient intégrées dans le plan de déploiement de la commune concernée.

## Saisissez l'opportunité !

L'accord obtenu se traduit par la signature d'une convention d'immeuble dont vous trouverez les modèles ci-dessous.

Télécharger  
**Modèle de convention  
pour les immeubles  
bâtis**

Télécharger  
**Modèle de convention  
pour les immeubles  
neufs ou bâtis récents  
déjà pré-équipés**  
(construits après Avril 2012)

Télécharger  
**Exemple de résolution  
pour les AG de  
copropriétés**

•02

# Point sur le déploiement

# Etat des travaux - commercialisation

## Déploiement

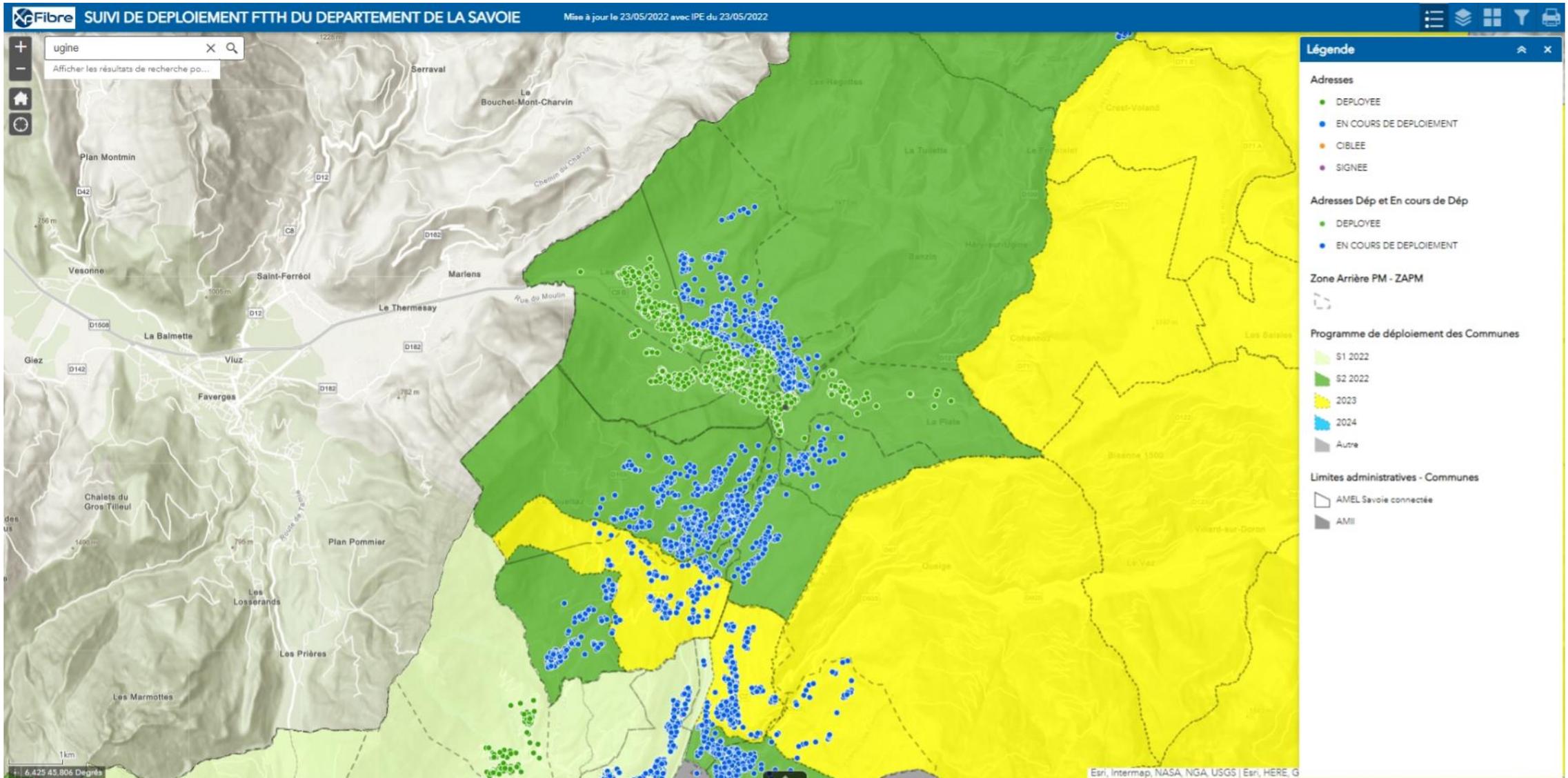
- 9 PM déployés/ 10 PM, NRO d'Ugine
- 2647 prises déployées soit 59 % de la commune
- 88% des prises déployées ou en cours de déploiement ou collectifs

## Commercialisation

- 2231 prises éligibles soit 49 % de la commune, 416 prises éligibles au 31/08/2022
- 101 raccordements au 07/06/2022 soit 4,5% des prises déployées



# Planning prévisionnel – hors complétude





• **03**

# **Comment avoir la fibre?**

# Comment avoir la fibre?

- Démarches et points de vigilance auprès des opérateurs selon habitations collectives ou maisons individuelles et selon utilisation privée ou professionnelle (procédure de raccordement, d'abonnement, quel opérateur peut démarcher aujourd'hui, ...),
- Orange et SFR présent, BYTEL et FREE en instanciation
- Commande en boutique ou via site internet des opérateur (Savoie connectée ne commercialise pas en direct)
- Campagne de commercialisation (stand, démarchage téléphonique,...)
- Immeuble de plus de 4 logements: signer un convention immeuble avec le syndic (autorisation d'effectuer, des travaux en zone privative)
- Prévoir un passage pour la fibre à l'intérieur de logement (passage de câble, généralement le technicien utilise le même cheminement que le téléphone)
- Question? [Une question ? \(xpfibre.com\)](http://xpfibre.com)

# Le site d'éligibilité XPFibre – identifier le bâtis

The screenshot displays the XPFibre website interface. At the top, there is a navigation bar with the XPFibre logo and several menu items: "Qui sommes-nous?", "Réseaux d'initiative publique", "La Fibre et Vous", "Actualités", and "Liens utiles". On the right side of the navigation bar, there are two buttons: "Testez votre éligibilité" and "Déclarer un dommage réseau". Below the navigation bar, there is a search bar with two tabs: "À l'adresse" and "À la carte". The main content area features a satellite map of the Ugine area in Savoie, France. The map is overlaid with numerous green and blue circular markers, indicating fiber eligibility for various buildings. The map includes a search bar on the left with the text "Ugine, Savoie, Auvergne-Rhône-Alpes" and a search icon. The map also shows various street names and geographical features. The overall layout is clean and professional, with a blue and white color scheme.

# Question? [Une question ? \(xp fibre.com\)](http://xp fibre.com)

## Une question ?

Nous répondons à vos questions les plus fréquentes...

Sélectionnez une thématique ci-dessous :



ÉLIGIBILITÉ



OPÉRATEURS



RACCORDEMENT



SAV

## Opérateurs Commerciaux



- *Orange et SFR commercialisent*
- *Free et Bouygues Télécom en cours d'ouverture commerciale*

# Dépliant

## Je prépare l'arrivée de la fibre

### 1 Vous habitez en maison individuelle ?

Le technicien raccordera votre logement au point de branchement optique associé à votre adresse. Chez vous, il utilisera les gaines, fourreaux, poteaux ou conduits existants. La fibre empruntera a priori le même chemin que votre ligne téléphonique. Vous devez donc fournir un passage « en bon état » :

**si votre ligne téléphonique est aérienne, pensez à élaguer les arbres et végétaux ;**

**si votre ligne téléphonique est souterraine, vérifiez que le fourreau télécoms ne soit pas bouché.**

#### ATTENTION !

Si votre maison n'est pas reliée au réseau téléphonique et que le réseau fibre optique est souterrain à proximité de votre propriété, il vous faudra prévoir l'adduction télécoms (pose d'un fourreau jusqu'au droit du terrain situé sur le domaine public pour assurer la continuité du réseau). Les frais de ces travaux sont à votre charge, conformément à l'article L.332-15 du code de l'urbanisme.



### 2 Vous habitez un lotissement ?

La fibre empruntera les fourreaux existants sur le domaine privé de l'aménageur du lotissement, puis les fourreaux de votre terrain privé.

Les travaux de génie civil situés sur la propriété privée et sur la voie publique située dans son prolongement (« au droit du terrain »), sont à la charge du propriétaire. Il est libre de les confier au prestataire de son choix, y compris un prestataire distinct du prestataire de service universel.

#### ATTENTION !

Avant d'acheter une maison existante dans un lotissement, vérifiez qu'elle soit bien reliée au réseau télécoms. Si ce n'est pas le cas, vous devez financer la pose d'un fourreau entre votre maison et la limite de propriété de la fibre.



### 3 Vous habitez un immeuble collectif ?

L'installation de la fibre optique dans votre logement nécessite la signature d'une convention entre XpFibre et votre copropriété. Si cette convention n'a pas encore été signée, faites-en la demande auprès de votre syndic, votre bailleur Office public ou votre propriétaire. Les conventions de déploiement sont à télécharger sur le site [xp fibre.com](http://xp fibre.com)

### 4 Vous avez un projet de construction neuve ?

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2016, les particuliers qui construisent une maison neuve ont l'obligation d'installer la fibre optique (Décret du 30 août 2016 en application de la loi Macron du 6 août 2015).

Un fourreau souterrain pour le passage de la fibre, entre le local technique de la maison et la limite de la propriété, doit ainsi être prévu. La nature du fourreau, sa dimension, la profondeur d'enfouissement sont déterminés par des normes que les professionnels de la construction doivent respecter. Il vous faut déclarer la construction de votre maison neuve sur le site [xp fibre.com](http://xp fibre.com)

#### ATTENTION !

En référence à l'article L.332-15 du code de l'urbanisme, le demandeur doit réaliser et financer tous les travaux nécessaires à la viabilisation de son terrain aux réseaux de télécommunication jusqu'au point de démarcation avec le réseau existant, y compris sur la partie publique au droit du terrain.



### 5 Vous êtes un promoteur, un aménageur ?

Il vous faut déclarer votre programme immobilier neuf sur le site internet <https://xp fibre.com/promoteur-amenageur#nouveau> (rubrique « Liens utiles / Déclarer un programme immobilier ») afin de planifier les opérations d'adductions des nouveaux locaux et le raccordement au réseau fibre optique de la commune, au moins six mois avant la date de livraison prévisionnelle du programme.

#### ATTENTION !

Vous êtes responsable de la réalisation et de la prise en charge de ces travaux de génie civil en domaine privé et sur la voie publique située dans son prolongement, jusqu'au point d'accès réseau indiqué par l'opérateur d'infrastructure fibre (article L.332-15 du code de l'urbanisme)



### 6 Vous habitez un bâtiment isolé ?

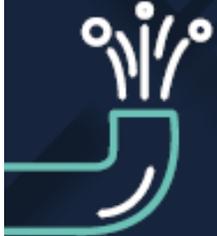
Le raccordement d'un bâtiment isolé se fera « sur demande » après l'ouverture à la commercialisation du secteur dont ils dépendent. Il suffira alors de souscrire un abonnement auprès d'un opérateur pour déclencher le raccordement du bâtiment.

# Flyer

**SAVOIE**  
CONNECTÉE

Testez votre éligibilité sur :  
<https://www.xpfibre.com/testez-votre-eligibilite>

## Raccordez-vous à la fibre !



**N'attendez plus et bénéficiez des nouveaux services très haut débit avec la fibre optique**

La zone de déploiement issue de l'Appel à Manifestation d'Engagements Locaux (AMEL), Savoie Connectée, est ouverte à la commercialisation sur votre commune.  
Pour souscrire un abonnement internet très haut débit et bénéficier de services numériques performants, contactez un opérateur en suivant les instructions au verso.

**SAVOIE**  
CONNECTÉE

Des questions sur la fibre ?  
Consultez notre Foire aux Questions :  
<https://xpfibre.com/faq.html>

- 1 Tester l'éligibilité de votre logement**  
Rendez-vous sur  
<https://www.xpfibre.com/testez-votre-eligibilite>  
Après avoir vérifié que votre logement est raccordable, contactez ensuite le fournisseur d'accès internet de votre choix afin de connaître l'éligibilité de ses offres.  
Plus d'infos sur les opérateurs présents sur :  
<https://xpfibre.com/asaux/amel-savoie-connectee>
- 2 Un technicien raccorde mon logement à la fibre**  
Conseil : conservez votre abonnement actuel en attendant l'activation de votre nouveau service.
- 3 Je branche ma box et mon opérateur active ma ligne**  
Je profite de mes nouveaux services !

# Maison neuve

**Contactez-nous**

**XpFibre étant opérateur d'infrastructure, il est recommandé de contacter votre Fournisseur d'Accès à Internet lorsque vous rencontrez l'un des problèmes suivants :**



Si vous rencontrez une panne sur votre ligne fixe, des difficultés de connexion à Internet ou à vos chaînes TV



Si vous êtes éligible à la Fibre optique et que vous rencontrez des difficultés pour votre raccordement.



Si votre logement n'est pas encore éligible au Très Haut Débit, mais que vous souhaitez être recontacté rapidement pour souscrire à une offre.

 Fibre

[Qui sommes nous ?](#)
[Réseaux d'Initiative publique](#)
[La Fibre et Vous](#)
[Actualités](#)
[Liens utiles](#)

[Déclarer un dommage réseau](#)
[Tester votre éligibilité](#)





  
3900

  
3976

  
1023



**Pour toute autre question, envoyez-nous un message :**

Si votre code postal ou votre commune n'apparaît pas dans le menu déroulant ci-dessous, cela signifie que votre territoire n'est pas dans le périmètre de XpFibre. Votre demande ne peut donc être prise en compte sur ce site.

Nous vous invitons à contacter votre opérateur commercial ou votre maire afin de connaître l'opérateur d'infrastructure en charge du déploiement de la Fibre optique sur votre territoire.

Vous pouvez aussi consulter le site : Carte des déploiements fibre (FttH) (arcep.fr).

Code postal\*

Commune\*

Vous êtes\*

Sujet\*

Nom / Prénom\*

Email\*

Téléphone\*

Adresse\*

Message\*

En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies soient exploitées dans le cadre du suivi de ma demande.

**Pages**

- [Accueil](#)
- [Qui sommes-nous ?](#)
- [Réseaux d'initiative publique](#)
- [Testez votre éligibilité](#)
- [Actualités](#)
- [Mentions légales / Confidentialité](#)

**La Fibre et Vous**

- [Particulier](#)
- [Professionnel](#)
- [Collectivité](#)
- [Opérateur](#)
- [Copropriété / Syndic](#)
- [Promoteur / Aménageur](#)

**Liens utiles**

- [Déclarer un dommage réseau](#)
- [Déclarer un programme immobilier](#)
- [Convention d'immeuble](#)
- [Publications](#)
- [Une question ?](#)






2023 © XpFibre. Tous droits réservés.



# FIN DE LA PRESENTATION